

COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA MARTINIQUE  
( F F C )

« GRAND PRIX DE LA REPRISE »

ORGANISÉ PAR LE CRCM : SAMEDI 26 JUIN 2021

CATEGORIES : JUNIORS - CAT 1. CAT 2. CAT 3. PASS OPEN

Rassemblement 12h : Gare routière de Sainte Luce

Départ : 13h

**PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser  
une solution  
hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans  
un mouchoir à usage  
unique puis le jeter



Eviter de se toucher  
le visage



Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres



Saluer sans serrer la  
main et arrêter les  
embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être  
respectée

OFFICIELS DE COURSES

Directeur de course	1 <sup>er</sup> Commissaire	2 <sup>ème</sup> Commissaire	Juge	Chrono
SULLY	FEVAL MEGANGE	CHARLEBOIS ARNIDAL	THEODOSE GUSTO OREL	BABIN JEAN ELIE

## RÈGLEMENT PARTICULIER POUR UNE ÉPREUVE EN LIGNE D'UN JOUR :

**ARTICLE 1 : ORGANISATION :** L'épreuve intitulée « *Grand Prix de la Reprise Sainte Luce* » est organisée par le Comité Régional de Cyclisme de la Martinique (CRCM), sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute en circuit sur une journée le **samedi 26 juin 2021**.

**ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE :** L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories : Juniors – Cat.1 – Cat.2 – Cat.3 – Pass'Open.

**ARTICLE 3 : PARTICIPATION :** Conformément au règlement FFC, article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à titre individuel.

**ARTICLE 4 : DÉPART :** Les coureurs engagés devront obligatoirement se présenter à la table des Juges avant le départ de l'épreuve, avec leurs dossards et le directeur sportif du club. Ils doivent être présents et prêts au moins quinze minutes avant l'heure du départ du lieu de rassemblement, sous peine de mise hors course. En cas de circonstances particulières, le collège des arbitres peut néanmoins permettre de prendre le départ aux coureurs concernés. Auto-tests individuels et prise de température avant le départ pour les coureurs.

**ARTICLE 5 : DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS :** Tous les coureurs peuvent se rendre de menus services tels que prêts ou échanges de nourriture, de boissons, de clés ou d'accessoires.

Le prêt ou l'échange de roues, de bicyclettes, l'attente d'un coureur lâché ou accidenté ne sera permise qu'entre coureurs d'une même équipe et uniquement si la participation de l'épreuve est définie par équipe.

Toutefois pour une épreuve d'un jour qui se déroulent à titre individuel l'échange de matériel, l'attente d'un coureur accidenté est possible au sein d'une même équipe de coureurs portant le même maillot.

La poussette est toujours interdite, sous peine de mise hors course.

L'entente frauduleuse en course entre coureurs d'équipes différentes, est interdite.

Cependant, ne sera pas considéré comme "entente en course" l'accord intervenant entre coureurs placés dans la même situation pour mener le train à tour de rôle ; Si les arbitres constatent, au cours de l'épreuve, un délit d'entente illicite, ils prononcent la mise hors de course immédiate et la pénalité correspondante.

Tout coureur convaincu d'entente illicite après la fin de l'épreuve, même si celle-ci n'a pas eu d'effet, est sanctionné de la même manière.

Les coureurs sont autorisés à se débarrasser en marche de leur imperméable, survêtement, etc. en les remettant, derrière la voiture du Président du collège des arbitres, à la voiture de leur directeur sportif. Un équipier pourra se charger de cette mission pour ses coéquipiers, dans les mêmes conditions.

Tout coureur ou groupe situé à plus de 10' du groupe principal devra abandonner l'épreuve si l'organisateur le demande pour des raisons de sécurité.

L'assistance technique à chaque équipe sera assurée par un seul véhicule.

En cas d'arrivée en circuit, l'entraide autorisée entre coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve

**ARTICLE 6 : VOITURES TECHNIQUE :** Dans la course les véhicules des équipes se placeront derrière la voiture du président du collège des arbitres ou de l'arbitre délégué par lui. Les occupants des véhicules doivent se conformer en toutes circonstances aux instructions des arbitres, qui à leur tour veilleront à faciliter les manœuvres des véhicules.

Le conducteur désirant dépasser les véhicules des arbitres de sa propre initiative, devra marquer un temps d'arrêt à hauteur de ces voitures, préciser ses intentions et ne passer qu'après accord de l'arbitre. Il devra alors accomplir sa mission dans les délais les plus brefs, afin de reprendre rapidement sa place dans la file. On ne tolérera qu'une seule voiture à la fois dans le peloton, quelle que soit l'importance de celui-ci.

En cas d'échappée un véhicule suiveur ne pourra s'intercaler entre le ou les coureurs échappé(s) et le groupe poursuivant qu'avec l'autorisation de l'arbitre, pour autant et si longtemps que l'écart est jugé suffisant par celui-ci. Aucun véhicule ne peut doubler les coureurs dans les 10 derniers km.

**ARTICLE 7 : RAVITAILLEMENT** : Dans une épreuve en ligne dont la distance ne dépasse pas 150 km, il est conseillé de procéder uniquement aux ravitaillements à partir de la voiture de l'équipe, par musette ou par bidon.

Les coureurs devront se laisser glisser à la hauteur de la voiture de leur directeur sportif.

Le ravitaillement ne pourra se faire que derrière la voiture de l'arbitre et en aucun cas dans le peloton ou en queue de celui-ci.

S'il s'est formé un groupe d'échappés de 15 coureurs ou moins, le ravitaillement est autorisé en queue de ce groupe.

Les ravitaillements seront effectués pied à terre, par le personnel d'accompagnement des équipes à l'exclusion de toute autre personne. Ils auront lieu obligatoirement du côté droite de la route.

Tout ravitaillement sera interdit dans les ascensions, les descentes ainsi que dans les 30 premiers et 20 derniers kilomètres.

Le collège des arbitres peut réduire la distance de 30 kilomètres visée ci-dessus suivant la catégorie de l'épreuve, les conditions atmosphériques, le profil et la longueur de l'épreuve. Cette décision doit être communiquée avant le départ de l'épreuve.

Dans cette épreuve en ligne, les modalités du ravitaillement sont à décider sous la responsabilité du Président du Jury des arbitres.

**ARTICLE 8 : DÉPANNAGE** : Pour les courses en ligne : Les coureurs pourront être dépannés uniquement par le personnel technique à partir des véhicules de l'équipe, de l'assistance neutre ou du balai.

Pour tout changement de vélo en course, le vélo laissé par le coureur doit dans tous les cas être récupéré soit par les véhicules de l'échelon course, de l'équipe, de l'assistance neutre ou par le véhicule balai.

Quelle que soit la position d'un coureur dans la course, son dépannage tout ajustement mécanique (par exemple, de freins) ne sera autorisé qu'à l'arrière de son peloton et à l'arrêt et à droite de la chaussée.

Le graissage de chaînes à partir d'un véhicule en marche est interdit. L'application de cette disposition en cas de chute est laissée à la libre appréciation de l'arbitre.

Quel que soit le motif, crevaison, incident mécanique ou chute, sont considérés comme faits de course, et ne donne aucun droit.

Il est interdit de préparer ou tenir prêt, hors gabarit du véhicule suiveur tout matériel destiné aux coureurs. Toutes les personnes devront se tenir à l'intérieur des véhicules.

Pour l'épreuve route d'une journée le changement de roue, ou de matériel, est autorisé.

Tout dépannage ne respectant pas les obligations ci-dessus entraînera la mise hors course du coureur, immédiate, ou après l'épreuve par tout moyen de preuve vérifié par les arbitres.

Après le dépannage d'un coureur il est strictement interdit que le coureur dépanné puisse revenir derrière le véhicule de Directeur sportif ou tout autre véhicule.

Le coureur dépanné se trouvant dans la file des véhicules techniques peut revenir vers le peloton en remontant et dépassant progressivement les véhicules.

Dans les épreuves individuelles l'aide matérielle (changement de roue ou de vélo) entre coureurs, fussent-ils du même club, est interdite.

**ARTICLE 9 : CLASSEMENTS** : Le classement sera toujours établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée. Les classements seront établis par un classement des catégories Juniors et Classement des catégories Cat.1 – Cat.2 – Cat.3 – Pass-Open

**ARTICLE 10 : PROTOCOLE** : les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers juniors
- Les 3 premiers dans le classement des catégories 1. – 2. – 3.
- Les 3 premiers dans le classement Pass Open

**ARTICLE 11 : PÉNALITÉS** : Dans les épreuves en circuit, le collège des arbitres pourra demander aux coureurs doublés de quitter l'épreuve si la régularité de l'épreuve est menacée.

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

**ARTICLE 12 : RÈGLEMENTATION** : Pour tout ce que ne prévoit pas le présent règlement particulier, il convient de se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

## Comité Régional Cycliste de Martinique

Samedi 26 juin 2021

SAINTE LUCE / SAINTE LUCE

Course en circuit à effectuer 5 fois

12h00 : Rassemblement

13h00 : Départ

## Parcours

N° De Route	Itinéraires	Kms parcourus	Kms restants	Indications
VC	Gare routière de Sainte Luce	0,0	96	DÉPART
RD17	Rue Jean Jaurès	0,1	95,9	
RN5	Giratoire Gros Raisin	1,1	94,9	
RN5	Giratoire Désert	3,4	92,6	
RN5	Giratoire Céron	5,9	90,1	
RN5	Echangeur Diamant	8,1	87,9	
RD7a	Giratoire les Coteaux	8,5	87,5	
RD7a	Giratoire Céron	11,1	84,9	
RN5	Giratoire Désert	13,6	82,4	
RD7	Croisée Désert	13,7	82,3	
RD7	Corps de Garde	15,4	80,6	
RD7	Gros Raisin	16,2	79,8	
	<b>Puis circuit à couvrir 5 fois :</b>			Début 1er tour
RD7	Croisée Gros Raisin	16,5	79,5	
RD7	Giratoire Gros Raisin	16,6	79,4	
RN5	Giratoire Céron	21,6	74,4	
RN5/RD7	Bretelle échangeur Diamant	24,8	71,2	
RD7a	Giratoire les Coteaux	25,2	70,8	
RD7	Giratoire Céron	26,9	69,1	
RN5	Giratoire Désert	29,4	66,6	
RN5/RD7	Corps de Garde	29,8	66,2	
RD7	Croisée Raisin	31,1	64,9	
RD7	Croisée Gros Raisin	32,3	63,7	Fin 1 <sup>er</sup> Tour
RD7	Croisée Gros Raisin	48,1	47,9	Fin 2 <sup>ème</sup> Tour
RD7	Croisée Gros Raisin	63,8	32,2	Fin 3 <sup>ème</sup> Tour
RD7	Croisée Gros Raisin	79,6	16,4	Fin 4 <sup>ème</sup> Tour
RD7	Croisée Gros Raisin	95,4	0,6	Fin 5 <sup>ème</sup> Tour
	<b>Puis :</b>			
RD7	Gros Raisin Maison CHOUX	96,0	0,0	ARRIVÉE



## GRILLE DE PRIX

### GRAND PRIX DE LA REPRISE ORGANISE LE SAMEDI 26 JUIN 2021

JUNIORS	
1 <sup>er</sup> - 1 Coupe	60,00 €
2 <sup>ème</sup> - 1 Coupe	50,00 €
3 <sup>ème</sup> - 1 Coupe	45,00 €
4 <sup>ème</sup>	30,00 €
5 <sup>ème</sup>	25,00 €
6 <sup>ème</sup>	25,00 €
7 <sup>ème</sup>	20,00 €
8 <sup>ème</sup>	20,00 €
9 <sup>ème</sup>	15,00 €
10 <sup>ème</sup>	10,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>300,00 €</b>

CATÉGORIES 1. - 2. - 3.	
1 <sup>er</sup> - 1 Coupe	95,00 €
2 <sup>ème</sup> - 1 Coupe	80,00 €
3 <sup>ème</sup> - 1 Coupe	75,00 €
4 <sup>ème</sup>	60,00 €
5 <sup>ème</sup>	55,00 €
6 <sup>ème</sup>	50,00 €
7 <sup>ème</sup>	40,00 €
8 <sup>ème</sup>	35,00 €
9 <sup>ème</sup>	25,00 €
10 <sup>ème</sup>	20,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>535,00 €</b>

PASS OPEN	
1 <sup>er</sup> - 1 Coupe	70,00 €
2 <sup>ème</sup> - 1 Coupe	60,00 €
3 <sup>ème</sup> - 1 Coupe	55,00 €
4 <sup>ème</sup>	45,00 €
5 <sup>ème</sup> -	40,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>270,00 €</b>

TOTAL DES GAINS 1105,00 €

DOSSARD	LICENCE	NOM	PRENOM	CAT	CLUB
103	63970060514	RAGOT	Thierry	cat 1	ECD
104	63970060535	LAURENDOT	J. Emmanuel	cat 1	ECD
105	63970060513	ETIENMAR	Jonathan	Cat 2	ECD
106	63970060027	ANACHARCHIS	Jérémy	Cat 3	ECD
109	63970270251	VAUCLIN	Olivier	P Open	W TEAM
111	63970270041	COURSIL	Valentino	P Open	W TEAM
112	63970270199	VENTURA	Marvin	P Open	W TEAM
113	63970270253	HIPPOLYTE	Christopher	Cat 2	W TEAM
114	63970080038	EUSTACHE	Cédric	Cat 1	CCV
115	63970080164	DEMAZY	Emile	Cat 1	CCV
118	63970290227	LAGRAND	Mathis	Junior	POJ
119	63970290228	GAMBIE	Raphaël	Junior	POJ
121	63970290051	BAROUT	Yoan	Cat 1	POJ
122	63970290226	CARIN	Livio	Cat 3	POJ
126	63970240263	NUBUL	Edwin	Cat 1 *	VCF
127	63970240265	NUBUL	Owan	Cat 2	VCF
130	63970011155	BRASSEUR	Guillaume	Cat 2	MB
131	63970011225	DENARA	Ismaël	Cat 2	MB
132	63970011300	LABEJOF	Jordan	Cat 2	MB
134	63970011250	BUREAU	Pierre	Cat 3	MB
135	63970010193	FLAVIEN	Marc	Cat 3	MB
136	63970010406	ZAMEO	Axel	Junior	MB
145	63970190048	ARNOLIN	Gaëtan	Junior	UCS
148	63970190311	MARTHELY	Kenjy	Junior	UCS
151	63970170347	RENE	Florian	Cat 2	TCMGP
152	63970170284	VELNON	Lenny	Cat 3	TCMGP
153	63970170265	VALIDE	Geffrey	Cat 2	TCMGP
154	63970170346	JOISIN	Timotheé	junior	TCMGP
156	63970170354	BRIAND	Meidhy	Junior	TCMGP
157	63970170358	TAUREL	Dylan	Cat 3	TCMGP
158	63970200427	STANISLAS	Mickaël	Cat 1	TJC231 BPC
159	63970200541	RISAL	Steeven	Cat 2	TJC231 BPC
160	63970200428	ALGER	Kylian	Cat 2	TJC231 BPC
161	63970200135	BELLEMARE	Christopher	Cat 1	TJC231 BPC
162	63970200184	ERDUAL	Fabien	Cat 2	TJC231 BPC
164	63970030745	IRRILO	Jérôme	Junior	ECL
165	63970030744	FLORIMOND	J Christophe	Cat 2	ECL
167	63970030713	JACQUES	Dylan	Cat3 *	ECL
170	63970070300	HODEBOURG RINNA	Josué	Junior	TPPBC
171	63970070134	VALERE	William	Junior	TPPBC
173	63970070306	CADET MARTHE	Eddy Michel	Cat 1	TPPBC
176	63970310014	HIPPOCRATE	Lionnel	Cat 2 *	HABE
177	63970400036	BOUN	Jimmy	Junior	VCR
178	63970400009	JOSEPH AUGUSTE	Jordy	Cat 3 *	VCR
179	63970400016	RISAL	Emerick	Cat 3 *	VCR
181	63970400025	DUBREAS	Sébastien	P Open	VCR
183	63970100029	GOBIN	Johan	Cat 1	TVM
184	63970100018	THELESTE	Olivier	P Open	TVM
189	63970200433	ROSE ELIE	Anthony	Junior	TJC231 BPC
190	63970170360	PETRIS	Williams	Junior	TCMGP
191	63970310012	HIPPOCRATE	Cyril	Cat 2 *	HABE
196	63970200183	MOREL	Thibault	Cat 3	TJC231 BPC
198	63970290099	CARNIER	Axel	Cat 1	POJ
199	63970430039	LEBARBE	Fabrice	Cat 3	ARCVTPN
200	63970380004	LEGLAND	Benoit	Cat 3	VCL 228
231	63970170367	VIDAL	Chris	P Open	TCMGP
232	63970100007	BERTRAND	Solitude	P Open	TVM
234	63970030744	MASSE	Daniel	Cat 3	ECL
235	63970030742	LINUS	Jérémi	P Open	ECL
238	63970430001	DIBANDI	Johan	P Open	ARCVTPN
239	48913080118	JONCART	Rudy	P Open	Vélo Club d'Arpajon